

Longueuil le 30 janvier 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 07595– Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 22 décembre dernier, concernant le certificat d'autorisation émis en mars 2004 à Met-Recy Ltée. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- CA du 19 mars 2004 (2 pages)

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (4)

Longueuil, le 19 mars 2004

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Met-Recy Ltée
2975, boulevard Industriel
Chomedey Laval (Québec) H7L 3W9

N/Réf. : 7610-16-01-0169401
400127762

0169402

Objet : Exploitation d'une entreprise d'entreposage, de tri et de vente de métaux ferreux et non-ferreux

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 31 octobre 2003, reçue le 11 novembre 2003 et complétée le 17 mars 2004, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une entreprise d'entreposage, de tri et de vente de métaux ferreux et non-ferreux sur les lots 208.1, 209.2, 210.1 et 211.1 du cadastre de la paroisse de Saint-Constant, au 700 sud, rang Saint-Régis à Saint-Constant dans la municipalité régionale de comté de Roussillon.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 31 octobre 2003, signée par [Articles 53-54 de la L.A.D.], concernant la demande d'autorisation pour l'entreprise d'entreposage, de tri et de vente de métaux ferreux et non-ferreux exploitée par la compagnie Met-Recy ltée;

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 8 janvier 2004, signée par [Articles 53-54 de la L.A.D.], concernant des informations supplémentaires à la demande de certificat d'autorisation;

Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 12 janvier 2004, signée par Franco Di Menna, concernant un engagement dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation;

- Lettre à Met Recy ltée, datée du 12 mars 2004, signée par [Articles 53-54 de la L.A.D. M.Sc. de Articles 23-24 de la L.A.D.] concernant les risques de contamination de l'eau souterraine.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/JI/jl

Lorraine Goyette
Directrice régionale de la Montérégie

Étudié